

AUPAR

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège Social : Mairie 13 rue du Havre - BP 22 – 17590 Ars en Ré

Procès verbal des délibérations de L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 13 août 2011

Les membres de l'Association AUPAR ont été régulièrement convoqués par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale est normalement constituée.
Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte, il remercie chaleureusement pour leur présence les membres de l'association, les administrateurs et les personnalités invitées :

Pour la municipalité d'Ars en Ré

Jean Louis OLIVIER Maire d'Ars en Ré
Michel JAUFFRAIS Premier Adjoint en charge des activités portuaires
Patrick HERAIL Chef de port

Pour la CDC

Lionel QUILLET Conseiller Gl, Président de la CDC, Maire de Loix

Pour la communication et le partenariat associatif

Maryline BOMPART Journaliste
Claude LEFEVRE Président du CNAR
Le Président de la SNSM

Le Président rappelle l'ordre du jour

- 1 - Rapport d'activité du Conseil d'Administration**
- 2 - Rapport financier du trésorier et approbation des comptes 2009**
- 3 - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration :**

1 - Rapport d'activité du Conseil d'Administration

Conseils d'Administration

Très belle présentation des R.V. de l'Aupar.

2 - Rapport financier

Pierre Moreau Trésorier commente le bilan et le compte de résultats remis aux membres de l'assemblée (documents joints). Il propose de maintenir la cotisation annuelle 2011 à hauteur de 20 euros.

Le rapport financier présenté et la décision de maintenir la cotisation à 20 euros sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée, quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

3 – Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Six membres du bureau ont été réélus à l'unanimité.

4 – Intervention de Lionel Quillet

La consommation des espaces est terminée, nous allons vers la fermeture des périmètres.

S'agissant du SCOT qui à ce jour est approuvé à plus de 85% , il devrait être signé en mars 2012.

Quelques points restent en étude :

- les niveaux de saturation et en conséquence les numéros closus.
- Le golf
- Le port de Rivedoux

L'île de Ré à une chance absolue, c'est d'avoir une écotaxe qui est unique en France. D'un montant de 7.000.000 € elle sera pour moitié perçue par la CDC.

Le programme d'aménagement des digues d'une valeur de 180.000.000 € à pour objet d'alimenter les marais, évacuer l'eau, dévaser, gérer. A ce titre la CDC envisage l'acquisition d'un dévaseur en 2012.

A noter qu'à ce jour 30% des marais ne sont pas alimentés.

5 – Questions diverses.

Stockage à terre : Quel stockage, à quel endroit, quelle gestion

Mouillage : Quelle gestion collective des différents mouillages

Ponton visiteur : Quelle gestion des pontons visiteurs compte tenu de l'accroissement du port de la Rochelle.

Sur le débat lié à la présentation de l'étude de CREOCEAN sur l'aménagement du chenal du Curé, un membre de l'assemblée rappelle qu'en votant à l'unanimité le rapport d'activité présenté par le président c'est bien le scénario 1 d'aménagement du chenal du curé qui est soutenu (celui avec retrait de la digue) et non l'autre.

Le président confirme

Conteneur carburant : Thierry Voiriot de la Société Rellumix a présenté un modèle de conteneur qui répondrait bien aux besoins saisonniers du port d'Ars en Ré.

L'ordre du jour épuisé le Président remercie les présents et les convie à un apéritif et à la paella géante sur l'îlot du port.

Le Président

Le Trésorier

Le secrétaire

Jean-Claude PERIN

Pierre MOREAU

Christian BOYER